



EU economic governance from a Parliamentary perspective **EUROPEAN PARLIAMENTARY WEEK 2020**

Note d'information

De la transparence à la durabilité: objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les services financiers

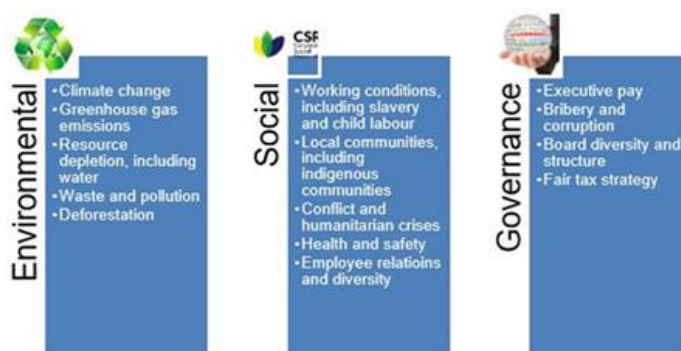
Veiller à ce que les marchés financiers contribuent équitablement à la réalisation des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance se trouve au centre des préoccupations depuis un certain temps maintenant (voir le site web de la Commission sur la [finance verte](#)). En septembre 2016, le [rapport de suivi de la Commission sur l'union des marchés des capitaux](#) faisait déjà observer que des réformes en faveur d'un financement durable étaient nécessaires pour soutenir l'investissement dans des technologies propres, faire en sorte que le système financier puisse financer la croissance de manière durable sur le long terme et contribuer à la création d'une économie sobre en carbone et résiliente face au changement climatique. Ces préoccupations s'inscrivaient dans le contexte de la réalisation des objectifs de l'Union en matière de climat et d'environnement, de ses engagements internationaux en la matière, y compris en vertu de l'[accord de Paris sur le changement climatique](#), et des objectifs du [paquet «Économie circulaire» de 2015](#) (voir le site web de la Commission sur les initiatives en faveur de l'[économie circulaire](#)). La présente note porte sur la manière dont les services financiers ont été des destinataires des politiques de lutte contre le changement climatique. Une note d'information complémentaire porte sur le changement climatique dans d'autres domaines d'action.

Finance (verte) durable: dimension intérieure

Comme l'indique la Commission, la «finance verte» fait généralement référence au processus consistant à tenir dûment compte des considérations environnementales et sociales lorsqu'il s'agit de prendre des décisions d'investissement, ce qui entraîne un accroissement des investissements dans des activités durables et à plus long terme. Trois axes principaux, à savoir l'environnement, la société et la gouvernance, sous-tendent ces politiques. Dans ce contexte, la durabilité est comprise comme un financement destiné à soutenir la croissance économique tout en réduisant les pressions sur l'environnement et en tenant compte des aspects sociaux et de gouvernance. La finance verte englobe également la transparence sur les risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) susceptibles d'avoir une incidence sur le système financier et l'atténuation de ces risques par une gouvernance appropriée des acteurs financiers et des sociétés.

What are ESG factors?

ESG is frequently referred to – but what is covered within ESG? The table below contains a helpful summary:



Source: UNPRI

Les travaux au niveau de l'Union ont évolué autour des priorités recommandées par un groupe d'experts de haut niveau (GHN) créé par la Commission en [décembre 2016](#). En mars 2018, la Commission a adopté un [plan d'action](#) sur le financement de la croissance durable, fondé sur les [recommandations du GHN](#). Le plan d'action [vise](#) a) à réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables, afin de parvenir à une croissance durable et inclusive; b) à gérer les risques financiers liés au changement climatique, à la dégradation de l'environnement et aux questions sociales; et c) à favoriser la transparence et une vision de long terme dans les activités économiques et financières. Il prévoit 27 actions, regroupées autour de 10 grands groupes de questions liés aux trois priorités susmentionnées. Les actions comprennent, par exemple, la mise en place d'une langue commune pour la finance durable («taxinomie»), la création de labels de l'Union pour les produits financiers verts, la clarification du devoir des gestionnaires d'actifs et des investisseurs institutionnels de prendre en compte le caractère durable dans le cadre des processus d'investissement et le renforcement des obligations de publication d'information, exigeant des entreprises d'assurance et d'investissement qu'elles conseillent leurs clients sur la base de leurs préférences en matière de durabilité, en intégrant la durabilité dans les exigences prudentielles (y compris le «facteur de soutien vert») et en renforçant la transparence dans les rapports d'entreprise.

Des travaux législatifs et non législatifs sont en cours, avec des progrès tangibles dans un certain nombre de dossiers. Deux textes législatifs ont été adoptés à la fin de la huitième législature du Parlement européen. Le premier a modifié le [règlement sur les indices de référence](#) en introduisant des indices de référence «transition climatique» et «accord de Paris» de l'Union. La deuxième proposition a mis en place de nouvelles [obligations de publication d'information](#) dans le domaine des services financiers. Le 18 décembre 2019, un accord politique a été dégagé sur la [proposition de règlement sur l'établissement d'un cadre pour favoriser les investissements durables](#) et la finalisation du processus législatif est attendue pour juin 2020. Le 14 janvier, la Commission a présenté ses propositions relatives au [plan d'investissement pour une Europe durable](#), qui comprend «un cadre facilitateur favorisant la réalisation d'investissements durables par les investisseurs privés et le secteur public» et qui «aidera les administrations publiques et les promoteurs de projets à identifier, structurer et exécuter des projets durables». Les deux domaines pourraient concerner les marchés financiers et les propositions être traitées dans le cadre du programme InvestEU. Présentant un intérêt particulier pour les marchés financiers, la [communication](#)¹ de la Commission se réfère:

¹ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - Plan d'investissement pour une Europe durable - Plan d'investissement du pacte vert pour l'Europe.

a) à un intérêt grandissant des investisseurs pour les obligations vertes et l'offre actuelle ne permet pas de satisfaire à la demande²; ce sont donc «les acteurs privés qui devront leur donner de l'envergure».

b) «Les établissements financiers et les investisseurs privés doivent disposer des outils nécessaires pour identifier correctement les investissements durables. La taxinomie de l'UE, le principe de primauté de l'efficacité énergétique et l'évaluation de la durabilité seront notamment essentiels pour exploiter leurs capacités d'investissement» dans le contexte du «cadre facilitateur» susmentionné.

Dans sa communication, la Commission souligne en outre:

c) que le «soutien direct aux promoteurs de projets publics et privés» sera renforcé;

d) son intention i) d'améliorer au cours du second semestre 2020 les orientations relatives au suivi en matière d'action pour le climat et d'environnement et à l'évaluation de la durabilité (en utilisant de manière appropriée les critères établis par la taxinomie de l'Union) et ii) d'élaborer, en coopération avec les partenaires chargés de la mise en œuvre d'InvestEU, des produits financiers qui seront déployés dans le cadre du programme InvestEU et qui cibleront la durabilité environnementale, climatique et sociale;

ainsi que les objectifs visant à:

e) promouvoir un changement dans les décisions d'investissement: «le plan d'investissement pour une Europe durable facilitera la transition par des actions ciblées dans des domaines qui intéressent directement les décisions d'investissement des investisseurs privés et des entités publiques», notamment par la mise en œuvre des différentes mesures proposées en 2018 dans le [plan d'action](#) sur le financement de la croissance durable et par d'autres actions telles que i) la révision de la directive sur la publication d'informations non financières³, afin d'accroître la publication de données relatives au climat et à l'environnement (afin de mieux sensibiliser aux possibilités d'investissement durable disponibles); ii) la définition de labels clairs pour divers produits d'investissement durable; et iii) l'élaboration et la mise en œuvre d'une norme de l'UE en matière d'obligations vertes.

La Commission a également annoncé qu'elle publiera, en 2020, les actes délégués relatifs aux objectifs en matière de changement climatique liés à la taxinomie de l'Union et, fin 2021, les actes délégués relatifs aux autres objectifs environnementaux liés à la taxinomie de l'Union; qu'elle établira une norme de l'Union en matière d'obligations vertes en 2020 et lancera une consultation publique sur une stratégie renouvelée en matière de finance durable en vue de présenter cette stratégie au troisième trimestre 2020;

Le Parlement européen contribue à ce débat par plusieurs résolutions⁴ et en tant que colégislateur, il analyse et statue sur les propositions de la Commission.

Finance (verte) durable: dimension extérieure

² «Le montant annuel d'obligations vertes émises dans le monde a triplé depuis 2016, pour atteindre environ 225 milliards d'EUR en 2019 d'après de récentes estimations. Un cadre est nécessaire pour combler le fossé entre les objectifs politiques et les importantes ressources financières privées disponibles.» Sur ce même sujet, voir en outre l'[étude](#) publiée le 28 janvier dernier par la Fédération bancaire européenne et l'Institut de finance internationale. Plus particulièrement, l'étude indique que «l'offre et la demande d'instruments durables augmentent. Plus de la moitié des personnes interrogées émettent déjà leurs propres instruments durables et 89% des répondants s'attendent à ce que les investissements durables augmentent en 2020.»

³ Pour de plus amples informations sur la publication d'informations non financières, voir le [site web de la Commission](#). D'après le [programme de travail 2020](#) récemment publié par la Commission, une révision de cette directive est prévue au quatrième trimestre 2020.

⁴ Voir en particulier les résolutions du Parlement européen du 29 mai 2018 sur la finance durable ([2018/2007\(INI\)](#)), du 14 mars 2019 sur le changement climatique – une vision européenne stratégique à long terme pour une économie prospère, moderne, compétitive et neutre pour le climat conformément à l'accord de Paris ([2019/2582\(RSP\)](#)), du 25 octobre 2018 sur la conférence des Nations unies de 2018 sur les changements climatiques à Katowice, Pologne (COP 24) ([2018/2598\(RSP\)](#)), du 10 octobre 2019 sur le cadre financier pluriannuel 2021-2027 et les ressources propres: il est temps de répondre aux attentes des citoyens ([2019/2833\(RSP\)](#)) et du 15 janvier 2020 sur le pacte vert pour l'Europe ([2019/2956\(RSP\)](#)).

La finance durable est une préoccupation évidente de plusieurs autres institutions. Pour n'en citer que quelques-unes, les autorités européennes de surveillance⁵ ont reçu divers mandats pour travailler sur des questions liées à la finance durable et ont récemment vu leurs mandats élargis à des sujets liés à la finance durable; la Banque centrale européenne⁶ et la [Banque européenne d'investissement](#) ont également travaillé sur la finance durable. De même, les travaux menés au niveau de l'[OCDE](#), de l'[OICV](#)⁷, du [G20](#) et du [Conseil de stabilité financière](#) se concentrent également sur la durabilité. Par ailleurs, les banques centrales ont créé un réseau pour le verdissement du système financier ([NGFS](#)) dans le but de promouvoir les meilleures pratiques dans le secteur bancaire⁸. Les Nations unies ont également lancé le «Programme des Nations Unies pour l'environnement / Initiative Finance» (PNUE FI)⁹ qui, en septembre 2019, a établi une série de [principes](#) pour une banque responsable, en plus de ses travaux portant sur la lutte contre le [changement climatique](#)¹⁰. La Commission a récemment [annoncé](#) qu'elle avait conclu avec le Fonds monétaire international un nouvel accord-cadre de partenariat financier, qui va renforcer leur coopération afin de relever des défis majeurs, dont celui du changement climatique, et d'aider les pays à mettre en œuvre les objectifs de développement durable. Précédemment, avec les autorités compétentes de l'Argentine, du Canada, du Chili, de la Chine, de l'Inde, du Kenya et du Maroc, elle avait [lancé](#) la plateforme internationale sur la finance durable.

Défis à venir

Les défis à venir sont multiples, qu'il s'agisse de défis politiques, géostratégiques ou techniques. Sur la base des informations qui précèdent et de l'examen des risques et des défis spécifiques des établissements financiers, on peut citer: a) un cadre de mesure adéquat, de sorte que les risques puissent être mesurés et traités et leur impact évalué sur la base de méthodes communes; b) des outils, ressources et méthodes de surveillance appropriés pour faire face aux risques liés à la durabilité et déterminer les mesures correctives appropriées, si nécessaire; c) un cadre comptable normalisé et des données suffisantes (granulaires et de qualité) pour évaluer les risques; d) des cadres améliorés en matière de gestion des risques et de gouvernance. Une coopération et une articulation adéquates entre les différents processus d'élaboration des politiques revêtiront également une importance capitale pour l'avenir. Il conviendra également de s'attaquer aux problèmes sociaux et de gouvernance, étant donné que le secteur financier est invité à intégrer une culture de gouvernance d'entreprise durable (voir le [programme de travail 2020](#) de la Commission européenne).

⁵ Pour de plus amples informations, voir les sites web de l'[ABE](#), de l'[AEMF](#) et de l'[AFAPP](#).

⁶ Voir à ce sujet un [discours](#) prononcé récemment par Andrea Enria sur la réglementation, la proportionnalité et la durabilité du secteur bancaire.

⁷ Voir notamment le [programme de travail](#) de l'OICV pour 2019 et son [réseau de financement durable](#).

⁸ Le réseau pour le verdissement du système financier (NGFS) a publié le document suivant: [«A Sustainable and Responsible Investment Guide for Central Banks' Portfolio Management»](#) (Guide d'investissement responsable et durable pour la gestion du portefeuille des banques centrales).

⁹ Le [PNUE FI](#) «est un partenariat entre le PNUE et le secteur financier mondial pour mobiliser les financements du secteur privé en faveur du développement durable. Il travaille avec plus de 300 membres — des banques, des assureurs et des investisseurs — et plus de 100 institutions d'appui — afin de contribuer à la création d'un secteur financier qui serve les intérêts des personnes et de la planète tout en produisant des effets positifs. Nous avons pour objectif d'inspirer les institutions financières, de les informer et de leur permettre d'améliorer la qualité de vie des citoyens sans compromettre celle des générations futures. En exerçant un effet de levier sur le rôle des Nations unies, le PNUE FI accélère le financement durable.»

¹⁰ Le Royaume-Uni, en partenariat avec l'Italie, accueillera la [26^e Conférence des Parties \(COP\)](#) du 9 au 20 novembre 2020. En janvier 2020, Mark Carney a été nommé [conseiller financier](#) du Royaume-Uni pour la COP26.

Quelques questions-cadres pour le débat

Comment les risques en matière de durabilité sur les marchés financiers devraient-ils être pris en compte dans la boîte à outils relative au marché bancaire, au marché de l'assurance et au marché des valeurs mobilières?

Faut-il clarifier le cadre juridique des marchés financiers afin de mieux traiter les questions liées à la durabilité? Dans quels domaines des travaux supplémentaires devraient-ils être menés?

Comment les parlements peuvent-ils contribuer au débat sur la finance durable avec le secteur financier privé, notamment pour faciliter le financement de la transition verte?

Clause de non-responsabilité et droits d'auteur: Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement européen et du parlement croate.